



GUIDE PRATIQUE DE LA PROTECTION D'UN UTILISATEUR DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Cabines de tracteurs

Équipements de protection individuelle

Décembre 2014



AUVERGNE



Lorsque les risques ne peuvent pas être éliminés à la source, des protections collectives des travailleurs constituent la première mesure de prévention, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

VOTRE TRACTEUR POSSÈDE-T-IL UNE CABINE ADAPTÉE AUX TRAITEMENTS DE VOS CULTURES ?

Savez-vous que seules les cabines classe 4 peuvent réellement vous protéger contre les risques phytopharmaceutiques ?

La catégorie 4 est définie par une norme européenne de 2010 :

Depuis 2010, les tracteurs doivent répondre à la norme EN 15695-1:2009 concernant la classification des cabines filtrantes et les pulvérisateurs automoteurs.

Cette norme prévoit plusieurs niveaux de protection contre les substances dangereuses allant de 2 à 4.

Protège contre			Classe de cabine	Exigences minimales	
Poussières	✓ OUI		Catégorie 4	Débit d'air neuf	30 m³/h
Aérosols	✓ OUI			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	✓ OUI			Indicateur de pression	Obligatoire
Poussières	✓ OUI		Catégorie 3	Débit d'air neuf	30 m³/h
Aérosols	✓ OUI			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	✗ NON			Indicateur de pression	Obligatoire
Poussières	✓ OUI		Catégorie 2	Débit d'air neuf	30 m³/h
Aérosols	✗ NON			Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	✗ NON			Indicateur de pression	Facultatif
Poussières	✗ NON		Catégorie 1	Débit d'air neuf	Aucune exigence
Aérosols	✗ NON			Pressurisation	Aucune exigence
Vapeurs	✗ NON			Indicateur de pression	Aucune exigence

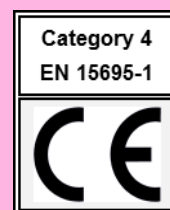
Seules les cabines de catégorie 4 répondent aux impératifs de sécurité liés aux traitements phytosanitaires.

Mais peu de cabines présentes sur le marché rentrent dans cette catégorie.

Quels atouts présente la catégorie 4 ?

La norme prévoit que les cabines de catégorie 4 :

- soient équipées d'un système d'alimentation en air extérieur et de filtration visant à réduire la quantité de poussière, d'aérosols et de vapeurs
- soient étanches, climatisées et pressurisées



DING S.A.	Made in the UK
APPROVED SAFETY CAB :	AB CD 00 / EFGH 00
TYPE / VAR / MODEL :	IJ/KLMNOPQ/RS 111
OECD APPROVAL N° :	2/3 346 / 78/9 012
ROPS SERIAL N° :	123456789
CATEGORY ACCORDING TO EN 15695-1 : 2009	4
EN FOR ARBE JDSTILSYNET	

Selon la directive 2010/52/CE, les constructeurs doivent informer les utilisateurs sur le niveau de protection de leur cabine vis-à-vis des substances dangereuses :

- en stipulant cette indication dans la notice d'instruction,
- en portant un marquage sur la cabine.

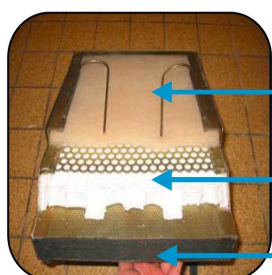
En tant qu'acheteur, vous pouvez infléchir sur le marché et inciter les constructeurs, par le biais de votre concessionnaire, à proposer des cabines de ce type.

A défaut d'une cabine de catégorie 4, prenez les mesures élémentaires de protection



Dans le choix du matériel

- ♦ cabine étanche et pressurisée en bon état
- ♦ dispositif de filtration adapté et accessible
- ♦ système de climatisation fiable et efficace
- ♦ cabine avec essuie-glaces et lave-glaces

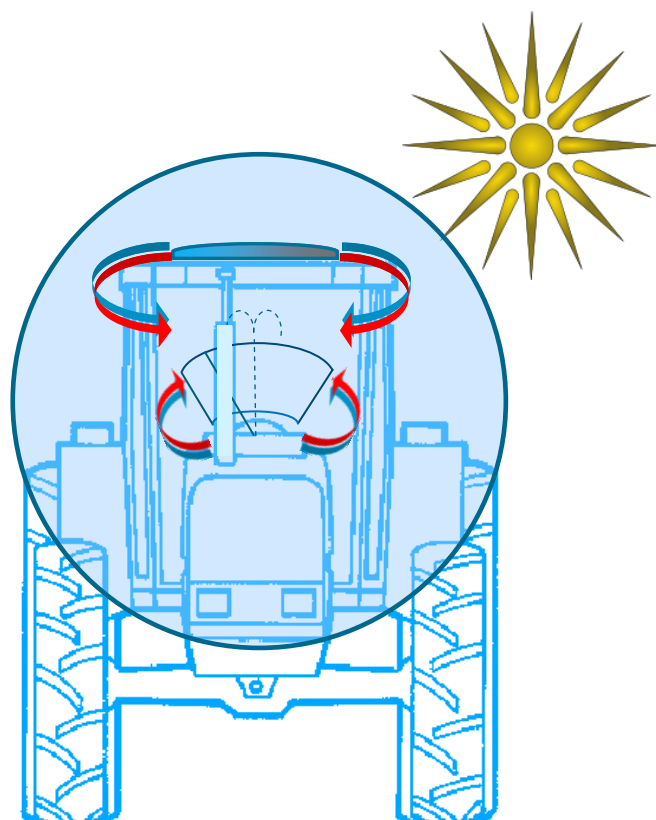


Filtres cabine

Filtre anti-poussière
(préfiltre)

Filtre anti-aérosol

Filtre à charbon actif



Au cours de l'utilisation du tracteur

- ♦ **avant d'entrer**, ne pas être contaminé par les produits de traitement surtout si le recyclage de l'air par le système de climatisation est important :
 - ♦ se laver les mains
 - ♦ vérifier que les vêtements et les chaussures ne sont pas souillés. Préférer les équipements jetables
 - ♦ ne pas stocker les gants et les combinaisons souillés dans la cabine
 - ♦ ne jamais transporter des bidons de produits dans la cabine...
- ♦ **en cours de traitement**, éviter les interruptions et sorties inutiles.
Si une sortie s'avère indispensable :
 - ♦ continuer à avancer sur une distance de cinq mètres en arrêtant de pulvériser afin d'éviter de marcher dans la zone traitée
 - ♦ attendre que le produit se soit déposé
 - ♦ utiliser des gants si possible jetables pour les interventions et réglages du matériel. Sinon, laver les gants après chaque utilisation
 - ♦ se laver les mains après l'intervention avant de rejoindre la cabine (sans introduire d'objets et équipements souillés)



Lors de l'entretien du tracteur

- ◆ L'entretien des filtres cabine nécessite :
 - ◇ le respect des préconisations des fabricants,
 - ◇ un changement des filtres au minimum une fois par campagne,
 - ◇ l'isolement des filtres à charbon actif à l'abri de la lumière et de l'humidité, hors campagne,
 - ◇ un stockage approprié.
- ◆ Il convient de vérifier le bon état de fonctionnement :
 - ◇ des essuie-glaces et du lave-glace,
 - ◇ et de la climatisation, en portant une attention particulière aux joints qui assurent l'étanchéité de la cabine.
- ◆ Le matériel doit être nettoyé régulièrement.

Réviser, réparer, régler, entretenir son pulvérisateur et son tracteur permet d'éviter la panne et les problèmes de réglage ou d'utilisation aux champs et de limiter l'exposition aux produits de traitement.

Une cabine bien conçue ne met pas l'utilisateur à l'abri de tout risque de contamination : l'utilisation correcte d'un matériel en bon état, de bonnes pratiques, un comportement et une organisation adaptés sont les premières conditions d'un travail en sécurité.

PENSEZ A DECONTAMINER VOTRE MATERIEL APRES LA PULVERISATION

En prévoyant une aire de lavage et de décontamination

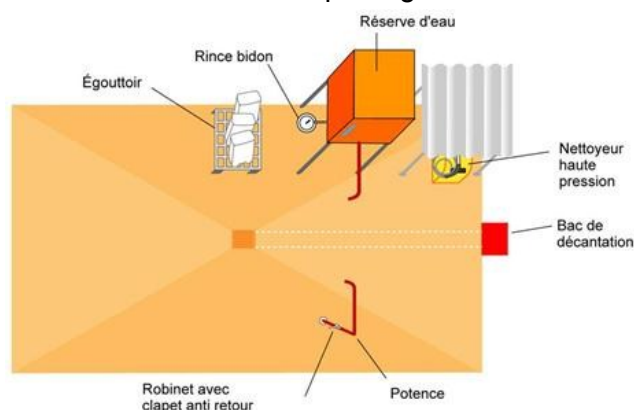


Définition

L'aire de lavage et de décontamination doit être conçue pour nettoyer et décontaminer le matériel et récupérer l'eau de nettoyage. Elle est souvent commune à l'aire de remplissage.

◆ Les enjeux

- ◇ protéger l'utilisateur lors de l'entretien et de la maintenance du matériel,
- ◇ respecter l'environnement,
- ◇ préserver l'environnement.



Les critères de conception

Ce poste peut se situer au même endroit que le poste de remplissage du pulvérisateur.

On peut y trouver :

- ◇ une centrale haute pression ou basse pression (utilisant moins d'eau pour nettoyer),
- ◇ une aire bétonnée,
- ◇ un sol incliné,
- ◇ un regard de récupération des eaux usées avec un double circuit d'évacuation (séparation des eaux usées et pluviales des eaux polluées par les phytopharmaceutiques),
- ◇ un bac de décantation (extérieur / souterrain).

EN COMPLEMENT DES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE, LORSQU'ELLES NE SONT PAS SUFFISANTES OU APPLICABLES, NE NÉGLIGEZ PAS LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le port d'équipements de protection individuelle adaptés (EPI)

Tâche	Risques	EPI adaptés en fonction de la situation et des produits	Identification
Préparation et entretien du matériel	Contact et projection	- Combinaison	 Catégorie III*
		- Gants	 OU 
		- Lunettes de protection étanches	EN 166 ou 168
Préparation de la bouillie	Contact, projection et inhalation	- Combinaison / tablier	 Catégorie III*
		- Gants	 OU 
		- Lunettes de protection étanches	EN 166 ou 168
		- Masque de protection respiratoire	Filtre anti-gaz A2 à charbon actif, combiné à un filtre à particule P2 ou P3
		- Bottes	EN 345, 346, 347 et sigle S5 ou P5
Pulvérisation : - En cabine filtrante - Sortie de la cabine	Limités	- Vêtements de travail	
	Contact, projection, embruns et inhalation	- Combinaison jetable	 Catégorie III*
		- Gants jetables	
		- Lunettes de protection étanches si besoin	EN 166 ou 168
		- Masque de protection respiratoire si besoin	Filtre anti-gaz A2 à charbon actif, combiné à un filtre à particule P2 ou P3
Nettoyage du matériel	Contact, projection et inhalation	- Combinaison jetable ou non / tablier	 Catégorie III*
		- Gants jetables ou non	
		- Lunettes de protection étanches	EN 166 ou 168
		- Masque de protection respiratoire	Filtre anti-gaz A2 à charbon actif, combiné à un filtre à particule P2 ou P3
		- Bottes	EN 345, 346, 347 et sigle S5 ou P5

(*) Les trois catégories d'EPI :

- o Catégorie I : EPI protégeant contre un risque mineur
- o Catégorie II : EPI protégeant contre un risque intermédiaire
- o Catégorie III : EPI protégeant contre un risque mortel

L'entretien et la vérification des EPI

- ♦ Gants, bottes, lunettes, tablier, combinaison : lavage à l'eau, séchage
- ♦ Masque à cartouches :
 - ↳ Cartouches : les nettoyer avec un linge humide, les ranger dans une boîte étanche. Changer de filtre à chaque début de campagne (durée max. : 1 an) et plus fréquemment en cas d'atmosphère polluée, humide, et de débit d'air à filtrer (ou rythme respiratoire) élevé.
 - ↳ Masque : nettoyer à l'eau et vérifier les élastiques et valves, l'étanchéité du masque (appliquer sur le visage, fermer l'entrée de la cartouche avec la paume de la main et inhaler profondément. Le vide ainsi créé doit provoquer l'adhérence sur le visage durant 15 secondes au moins si le masque est bien étanche).
 - ↳ Equipements jetables ou défectueux : à éliminer aux ordures ménagères en attente d'une filière spécialisée.

L'habillage et le déshabillage

L'ordre des procédures d'habillage et de déshabillage est primordial.

L'habillage

 1. la combinaison	  2. la capuche
 3. les gants	 4. les bottes
	5. la protection respiratoire équipée de cartouches, avec ajustage 
 6. la protection des yeux	 7. Recouvrir les bottes et les gants par la combinaison



Le déshabillage



1. Rincer les gants et les bottes (et combinaison si elle est lavable)



2. Retirer les lunettes de protection



3. Retirer le masque et les cartouches



4. Nettoyer et stocker le masque. Ne pas laver les cartouches, ni passer à la soufflette



5. Les ranger et/ou éliminer les saturés



6. Enlever la capuche



7. Retirer la combinaison, la ranger ou la jeter si usagée



8. Ôter les bottes.

9. Pour les gants :

- ♦ **réutilisables** : les laver et les ôter de la manière suivante



a. Mouiller les mains gantées à l'eau, puis savonner



b. Bien savonner et frotter en insistant sur le dos, la paume et entre les doigts

c. Rincer abondamment



d. Tirer sur les doigts d'un gant pour le faire glisser



e. Tirer sur les doigts du deuxième gant



f. Saisir d'une main les deux gants sans toucher l'extérieur



g. Les suspendre pour les faire sécher.

♦ **Jetables** : les ôter selon la procédure suivante



a. Pincer le gant au niveau du poignet. Eviter de toucher la peau



b. Retirer le gant



c. Le garder au creux de la main gantée ou le jeter. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Eviter de toucher l'extérieur du gant.

d. Retirer le deuxième gant



e. Une fois les gants ôtés, les jeter.

10. Se laver les mains nues à l'eau et au savon.

11. Prendre une douche.

L'hygiène

Quelques règles d'hygiène élémentaires, mais néanmoins impératives, doivent être respectées :

- ♦ ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant le traitement,
- ♦ se laver systématiquement après chaque utilisation de produit (douche, savon), éviter les solutions hydro-alcooliques,
- ♦ ne jamais laver les vêtements contaminés avec les vêtements familiaux.





Signaler c'est déjà protéger

Mal au ventre, nausées, vomissements, vertiges, brûlures, maux de tête, démangeaisons, rougeurs, irritations, troubles de la vue, difficultés à respirer...

Vous êtes concerné par l'un de ces symptômes ?

Un contact avec un produit phytosanitaire peut en être la cause.

Alors, appelez Phyt'attitude ! Confidentialité assurée.

Et si votre entourage (conjoint, collègue, voisin) présente lui aussi l'un de ces symptômes, encouragez-le à appeler Phyt'attitude.

Appeler c'est aussi s'informer

Phyt'attitude préserve la santé des professionnels agricoles en sécurisant l'emploi des phytosanitaires.

- À quoi servent vos témoignages ?
- Quels sont les meilleurs moyens de prévention ?
- Comment bénéficier d'un accompagnement dans l'organisation de votre chantier de traitement, de la conception du local au choix du matériel ?

Besoin d'une information professionnelle adaptée ?

Pour répondre à toutes vos questions, appelez Phyt'attitude !



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

